



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 73306

### Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les rôles et les missions dévolus aux personnels infirmiers de l'éducation nationale. Ceux-ci s'inquiètent à juste titre d'être insuffisamment reconnus. Or, leur rôle au sein du système scolaire est essentiel. Ils sont des interlocuteurs privilégiés des jeunes au plus près de leur quotidien. Médiateurs avec les parents, ils ont un rôle fondamental dans le soutien, l'accompagnement des personnels en difficulté qui assument une responsabilité pédagogique et éducative auprès des jeunes. La reconnaissance des missions confiées au service santé en faveur des élèves passe donc par la création de moyens à hauteur des besoins repérés sur le terrain et par une politique volontariste, affichant clairement la place du service santé dans la communauté éducative. Or, telle n'est pas l'orientation choisie par le Gouvernement. Outre les difficultés liées à la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail, la région Poitou-Charentes est affectée par l'étude d'un projet de redéploiement de ces personnels, qui à effectif constant va avoir pour conséquence directe, la suppression de postes dans certains établissements. Les infirmières sont découragées. Elles attendent un geste en leur faveur. Il lui demande de lui indiquer s'il entend répondre à leurs légitimes inquiétudes et reconnaître toute leur place dans les équipes éducatives au regard de leur contribution à la protection médicosociale des jeunes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73306

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 25 février 2002, page 1033